

NATIONS UNIES

CONSEIL

DE TUTELLE LIBRARY



Distr.  
GENERALE

T/PET.10/312

11 mai 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

MAY 16 1984

PETITION DE M. J. A. HOOLR CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE  
DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement  
intérieur du Conseil de tutelle)

248 High Street  
Willoughby, N. S. W.  
Australie 2068

Le Président du Conseil de tutelle  
Organisation des Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Objet : Palaos - tutelle des Etats-Unis d'Amérique

Monsieur le Président,

Je crois savoir que le Conseil de tutelle examinera la question ci-dessus dans les mois à venir.

Etant donné que les Etats-Unis d'Amérique utilisent le territoire à leurs propres fins militaires et refusent d'accéder aux vœux de la population locale, qui souhaite une indépendance authentique et durable, je suis d'avis - avis partagé par de nombreux Australiens - que les Etats-Unis ne se sont pas acquittés de leurs obligations en vertu de l'Accord de tutelle et qu'il convient donc d'abroger cet accord.

J'attends avec intérêt les résultats des travaux du Conseil de tutelle.

Veillez agréer, etc.

(Signé) J. A. HOOLR

-----